

CONDITIONS DE PARTICIPATION. TIRAGE AU SORT D'UN WEEK-END AVEC UN VÉHICULE BMW.



Tirage au sort d'un week-end avec un modèle BMW iX, comprenant une nuitée avec petit-déjeuner pour deux personnes au Grand Hotel Kronenhof à Pontresina.

Personnes participantes et conditions de participation.

Seules les personnes physiques majeures en pleine capacité d'exercice de leurs droits civils, domiciliées en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein, sont autorisées à participer au jeu-concours. Les collaboratrices et collaborateurs de BMW (Suisse) SA, les membres de leur famille, ainsi que les partenaires de BMW (Suisse) SA sont exclus de toute participation.

Le jeu-concours commence le 27 août 2025 à 12h00 et se termine le 10 septembre 2025 à 12h00. Le tirage au sort des gagnantes et gagnants (m/f/d) aura lieu le 11 septembre 2025.

Gain.

Tirage au sort d'un week-end avec un modèle BMW iX, comprenant une nuitée avec petit-déjeuner pour deux personnes au Grand Hotel Kronenhof à Pontresina.

Le week-end d'essai sur route ne pourra être organisé qu'entre le 11 septembre 2025 et le 31 décembre 2025 et après accord de BMW (Suisse) SA concernant la date. La remise du véhicule s'effectue sur rendez-vous auprès de BMW (Suisse) SA, Industriestrasse 20, 8157 Dielsdorf.

Les participantes et participants assument pour eux-mêmes les risques liés au week-end avec un véhicule BMW. La personne participante renonce à toutes prétentions allant au-delà des prestations de l'assurance responsabilité civile de l'organisateur ainsi qu'à tout recours, en particulier à l'encontre de

BMW (Suisse) SA, des autorités et d'autres personnes associées à l'organisation de l'événement. La participation à l'événement requiert une conduite responsable. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de consommer de l'alcool et d'autres stupéfiants.

1. La personne participante se voit prêter par BMW (Suisse) SA un véhicule BMW avec le réservoir de carburant plein/la batterie entièrement chargée (modèle selon disponibilités) et offrir un séjour d'une nuitée avec petit-déjeuner pour deux personnes dans l'établissement Grand Hotel Kronenhof partenaire BMW.
2. Le véhicule est mis à disposition par BMW (Suisse) SA. Aucun droit à disposer d'un véhicule spécifique n'est prévu. Le choix du modèle dépend de la disponibilité des véhicules. L'enlèvement et la restitution du véhicule se font auprès de BMW (Suisse) SA, Industriestrasse 20, 8157 Dielsdorf. Un contrat de prêt doit être conclu lors de la remise du véhicule. Le véhicule doit être restitué avec le réservoir de carburant plein/la batterie chargée et en parfait état.
3. La personne participante assume l'intégralité des frais et dépenses qui ne sont pas inclus dans le forfait détaillé sur le site web de l'organisateur, tels que, par exemple, les frais de transport aller et retour, les frais de carburant et de recharge, les assurances personnelles, les amendes, etc.
4. La personne participante qui souhaite conduire le véhicule doit posséder un permis de conduire de catégorie B en cours de validité. Préalablement à la remise du véhicule, BMW (Suisse) SA a le droit et l'obligation de vérifier l'original du permis de conduire, d'en faire une copie (ou une photographie) et de la conserver dans ses dossiers. Le véhicule peut être conduit exclusivement par les personnes mentionnées dans le contrat de prêt, c'est-à-dire par la personne participante et par celle qui l'accompagne.

CONDITIONS DE PARTICIPATION. TIRAGE AU SORT D'UN WEEK-END AVEC UN VÉHICULE BMW.



5. La personne participante est tenue de conserver le véhicule et de le restituer à BMW dans un état irréprochable et propre.
6. **Réparations:** les dommages causés par la personne participante et les frais de réparation qu'ils entraînent pour restaurer l'état irréprochable du véhicule seront facturés à la personne participante. L'entretien et les réparations éventuelles doivent être réalisés exclusivement dans un atelier désigné par BMW, à moins que BMW n'ait expressément accepté par écrit une réparation par des tiers. Les prescriptions d'entretien figurant dans la notice d'utilisation doivent être suivies. La personne participante répond de leur observation ainsi que du respect des dates d'entretien.
7. **Renonciation, risques, assurances et prestations en cas de dommage:** étant donné que les véhicules de BMW ne sont pas couverts par une assurance casco complète ou partielle, c'est l'assurance en responsabilité civile privée ou l'assurance accident privée de la personne participante qui sera appelée à intervenir en cas de dommage par collision. La couverture de l'assurance responsabilité civile pour les véhicules de BMW s'élève à

EUR 100 000 000.– par sinistre (forfaitaire) pour les dommages corporels, matériels et financiers; la couverture pour les dommages corporels étant plafonnée à

EUR 12 000 000.– par personne lésée.

Les véhicules ne sont pas assurés contre les accrochages lors d'une manœuvre de stationnement. La participation aux frais résultant de dommages occasionnés par des tiers non identifiés est plafonnée à CHF 750.–.

Les prestations de l'assurance accident et occupants s'élèvent à CHF 150 000.– en cas de décès et à CHF 300 000.– en cas d'invalidité.

Les frais de soins et de traitement, comprenant les médicaments, les séjours en établissement hospitalier et de cure en division commune, sont couverts pour un montant illimité pendant cinq ans. Les recherches entreprises en vue du sauvetage ou du dégagement de la personne assurée, lesquelles sont couvertes jusqu'à un montant maximal de CHF 20 000.– par personne assurée en sont exclues. Si la personne assurée bénéficie de prestations d'assurances sociales au titre de la prévoyance professionnelle, d'autres assurances de dommages ou d'un tiers responsable, la société complète ces prestations de tiers à concurrence des frais de traitement engagés.

8. **Véhicules non-fumeurs/dommages en cas d'utilisation inappropriée:** les véhicules de BMW sont non-fumeurs. Si des dommages sont constatés à la suite d'une utilisation inadéquate du véhicule ou d'une consommation de tabac contraire au contrat et dépassent l'usure normale, BMW se réserve le droit de facturer à la personne participante une franchise d'un montant maximal de CHF 2500.–. Les dommages résultant d'une utilisation inadéquate sont, par exemple, une dégradation excessive des jantes ou des pneus, des pneumatiques endommagés, une usure ou un endommagement des sièges, des garnitures de portes, des garnitures latérales et du tableau de bord. Sont également concernés les endommagements du ciel de pavillon et des garnitures/de la plage arrière ainsi que du store arrière dans le coffre. Les accessoires manquants à l'inventaire du véhicule seront également facturés (p. ex. câble de recharge, clés, etc.).
9. **Immatriculation, assurance et responsabilité de la personne participante:** le véhicule est immatriculé et assuré en responsabilité civile au nom de BMW. Il n'est pas couvert par une assurance automobile tous risques (casco complète) ni par une assurance automobile aux tiers (casco partielle). Il incombe à la personne participante de souscrire dans le

CONDITIONS DE PARTICIPATION. TIRAGE AU SORT D'UN WEEK-END AVEC UN VÉHICULE BMW.



cadre d'une assurance en responsabilité privée une couverture d'assurance pour la conduite occasionnelle d'un véhicule appartenant à un tiers. La personne participante est responsable vis-à-vis de BMW, de la date de la prise de possession jusqu'à la restitution du véhicule, de tout dommage occasionné au véhicule (dégradation, perte ou saisie incluses) par sa faute ou par celle d'une autre personne autorisée. BMW se réserve le droit de facturer à la personne participante ayant causé le dommage une franchise

d'un montant maximal de CHF 2500.- d'une manière générale et d'un montant maximal de CHF 4500.- pour les séries des modèles GKL ou M

. Si le dommage survient (quel que soit le degré de responsabilité) dans le cadre de l'utilisation du véhicule par une personne non autorisée à qui la personne participante a confié le véhicule en violation du contrat et/ou dans le cadre d'une utilisation non conforme à l'usage convenu, BMW se réserve le droit de facturer à la personne non autorisée le montant total du dommage ainsi que les autres dépenses liées au dommage. Le même principe s'applique en cas de retard de restitution imputable à la personne participante. En cas de négligence grave ou d'endommagement intentionnel, BMW peut exercer un recours contre la personne participante au-delà de la franchise susmentionnée. La personne participante est libérée de cette responsabilité proportionnellement à la mesure dans laquelle des tiers sont contractuellement tenus de supporter la perte du véhicule et les dommages occasionnés au véhicule. Dans la mesure du possible, la personne participante est tenue d'éviter les dommages et de diminuer le risque qu'ils se produisent. Lorsque les circonstances le permettent, elle doit s'enquérir des instructions de BMW et les respecter.

10. Le véhicule ne peut être conduit par des personnes domiciliées en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein qu'à l'intérieur des

frontières nationales de Suisse, de la Principauté du Liechtenstein, de France, d'Autriche, d'Italie et de la République fédérale d'Allemagne. Toute exception requiert l'autorisation écrite préalable de la part de BMW (Suisse) SA. Le véhicule ne peut pas être conduit par une personne domiciliée dans l'UE en dehors de la Suisse/de la Principauté du Liechtenstein, ni être remis à une telle personne. Le non-respect de ces règles entraîne des conséquences judiciaires qui peuvent aller jusqu'à la saisie du véhicule. L'ensemble des frais et dépenses de nature fiscale, douanière, administrative et autres qui en résultent seront facturés à la personne participante.

11. BMW (Suisse) SA se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'événement pour de justes motifs tels que des épidémies (COVID-19) ou l'apparition d'autres maladies et épidémies, la montée des eaux, les inondations, séismes, incendies, blocus, grèves ou autres événements de force majeure. En pareil cas, le prix payé sera remboursé. Toute prétention supplémentaire de la personne effectuant la réservation est exclue.
12. La personne participante reconnaît et accepte le fait que BMW (Suisse) SA demande ses données à caractère personnel pour l'enregistrement de sa réservation et les transmette à l'hôtel partenaire. Les données à caractère personnel collectées sont enregistrées dans le seul but d'organiser l'événement. Ces données seront supprimées six mois après la fin de l'événement. BMW (Suisse) SA se réserve le droit de refuser la réservation en cas de déclarations erronées ou falsifiées.
13. Le contrat et les conditions générales de vente sont régis par le droit matériel suisse. Le for exclusif est Dielsdorf.

Mise à jour: 21 juillet 2025